

« Panier du 6ème »

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
Siège : chez David Prache, 11 rue Vavin 75006 Paris

Contrat d'engagements "maraîcher" de novembre 2024 à novembre 2025

Je soussigné·e
téléphone..... e-mail.....
membre de l'AMAP Panier du 6ème, ayant réglé ma cotisation pour l'année 2024-2025, souscris un abonnement pour la saison 2024-2025 (49 distributions) :

..... **Grand(s)** **Petit(s) Panier(s) hebdomadaire (s) à compter du ... / ... / ...**

Engagements de l'adhérent·e

- préfinancer une année de production,
- assurer trois permanences-distribution pendant la période d'engagement,
- se rendre au moins une fois à la ferme pendant la période d'engagement,
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences aux distributions,
- participer à la vie de l'association.

Engagements du maraîcher

- livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, variés, de sa production,
- être présent à quelques distributions dans l'année,
- donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures,
- accueillir les adhérent·e·s à sa ferme au moins une fois pendant l'année,
- expliquer ses méthodes de travail et le mode de fixation du prix.

Contenu du Grand Panier : min **5 variétés de légumes**, et en moyenne, **5 à 6 kg** - Moyennes annuelles, quantité variable de 4 à 7 kg selon la nature des produits (feuilles, racines...), la saison et les conditions climatiques.

Contenu du Petit Panier : min **5 variétés de légumes**, et en moyenne, **3 à 3,5 kg** - Moyennes annuelles, quantité variable de 2 à 4 kg selon la nature des produits (feuilles, racines...), la saison et les conditions climatiques.

Prix : • **23 € le Grand Panier** x 49 semaines = **1127 €**
 • **14 € le Petit Panier** x 49 semaines = **686 €**

En cas d'inscription en cours d'année, total au prorata du nombre de semaines : € x semaines = €

Modalités de règlement (précisez votre choix) :

- chèque** n° de la banque et d'un montant de €, à l'ordre du **Village Potager**, daté du jour de l'engagement, et joint à ce présent contrat,
- prélèvement automatique** : 6 prélèvements en novembre, janvier, mars, mai, juillet et septembre, mandat de prélèvement dûment complété et RIB/IBAN joints à ce présent contrat.
(*échancier prévisionnel : susceptible d'être adapté pour les inscriptions en cours de saison*)

Le partage des récoltes a lieu chaque mercredi entre 19h00 et 20h30, à la mairie du 6ème (17 rue Madame 75006 Paris, entrée par l'arrière de la mairie), du **6 novembre 2024** au **29 octobre 2025** inclus (49 distributions avec interruption les 25/12/2024, 01/01/2025, et 13/08/2025).

En cas de situation exceptionnelle (incident climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent·e·s, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau AMAP Île-de-France.

Ce bulletin sera conservé par le responsable du contrat. Une copie pourra être délivrée sur demande.

L'adhérent

si partage d'un panier

Le maraîcher Le Village Potager Date

Nom

Nom

et signature :

Date et signature :

Date et signature :

pour toute question, contacter : contact@panierdu6.org